Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2017 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :
60 (4,45 €) - 75 (6,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2016.

LES MARCHÉS PUBLICS
Consultez aussi nos annonces sur http://avisdemarches.leparisien.fr

Avis d'attribution

AVIS D'ATTRIBUTION

MAIRIE DE SAINT ARNOULT EN YVELINES

M. Jean-Claude HUSSON - MAIRE
Place du Jeu de Paume
78730 SAINT ARNOULT EN YVELINES
tél 01 30 88 25 25 -
Fax : 01 30 59 31 04
mél cabinetdumaire@say78.fr
web : http://www.saintarnoultenyvelines.fr

Objet : Groupement de commandes relatif au balayage des voiries et des espaces publics
Référence acheteur : 20170501
Nature du marché : Services
Procédure ouverte
Classification CPV :
Principale : **90612000** - Services de balayage des rues
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Versailles
56 avenue de Saint Cloud
78011 Versailles - Cedex
Tél : 0139205400 - Fax : 0139205487
greffe.ta-versailles@juradm.fr
Organe chargé des procédures de médiation : Tribunal administratif de Versailles
56 avenue de Saint Cloud
78011 Versailles - Cedex
Tél : 0139205400 - Fax : 0139205487
greffe.ta-versailles@juradm.fr
Attribution du marché
Valeur totale du marché (hors TVA) : 315656
Nombre d'offres reçues : 4
Date d'attribution : 23/06/17
Marché n° 20170501
EUROPE SERVICE VOIRIE , 1 Rue Martin Luther King , 91170 VIRY CHATILLON
Montant HT : 315 656,00 Euros
Le titulaire est une PME : NON
Sous-traitance : non.
Envoi le 05/09/17 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://avisdemarches.leparisien.fr

Avis divers

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE MAISON-ROUGE-EN-BRIE

APPROBATION DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal de Maison-Rouge-en-Brie par délibérations en date du 8 septembre 2017
* a annulé la délibération approuvant le plan local d'urbanisme et la délibération instaurant le droit de préemption urbain du 30 juin 2017
* a approuvé les modifications consécutives à la consultation des personnes publiques associées et à l'enquête publique
* a approuvé le plan local d'urbanisme
* a instauré le droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) définies au plan local d'urbanisme
Le dossier de plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public aux heures et jours habituels d'ouverture des secrétariats
* à la mairie
* à la Préfecture de la Seine-et-Marne

Le Maire,
Pierre CAUMARTIN

Vous créez votre entreprise ...
Publier votre annonce légale dans Le Parisien
Tél. 01 40 10 51 51
legales@leparisien.fr

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC d'un dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Fontainebleau-Avon

AVIS

Par arrêté n2017-90 du 21 juin 2017, il a été décidé la mise à disposition au public d'un dossier présentant un projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Fontainebleau-Avon, Celle-ci a pour objet de préciser graphiquement l'article 10 du règlement de la zone UDz, en secteur UDz2, sur Avon.

La mise à disposition du dossier est organisée du **Lundi 25 septembre 2017 au vendredi 27 octobre 2017** à la Communauté de d'Agglomération du Pays de Fontainebleau ainsi qu'en Mairies d'Avon et de Fontainebleau aux jours et heures habituels d'ouverture :
- CAPF, 44 rue du Château a Fontainebleau, du lundi au vendredi inclus de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- Mairie d'Avon, 8 rue Pere Maurice à Avon, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 8h30 à 11h30,
- Mairie de Fontainebleau, 40 Rue Grande à Fontainebleau, le lundi de 13h30 à 17h30, les mardi et mercredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h15.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier dans les lieux précités, sur le site internet de la CAPF (www.pays-fontainebleau.fr, rubrique aménager le territoire).
Durant cette mise à disposition, les observations du public pourront être consignées sur les registres mis à la disposition du public à la Communauté de d'Agglomération du Pays de Fontainebleau ainsi qu'en Mairies d'Avon et de Fontainebleau ou être adressées par courrier électronique à tony.bouneau@avon77.com en mentionnant en objet «Observations - Modification simplifiée du PLU Fontainebleau-Avon».

A l'issue de la mise à disposition, le président de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau en présente le bilan devant le conseil communautaire, qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

RENDEZ-VOUS SUR
www.annoncesleparisien.fr

Enquête publique

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE VILLEVAUDE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération du 29 mars 2017, le Conseil Municipal de Villevaudé a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme.

Le projet de PLU de la commune de Villevaudé est soumis à enquête publique du **02 octobre 2017 au 03 novembre 2017**, sous la responsabilité de Monsieur ROCHE. Pierre désigne commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Melun.

Le dossier est mis à la disposition du public à la Mairie de Villevaudé 27 rue Charles de Gaulle aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi qu'aux cours des permanences suivantes:
Le samedi 02 octobre 2017 de 9h à 12h
Le samedi 14 octobre 2017 de 9h à 12h
Le samedi 21 octobre 2017 de 9h à 12h
Le vendredi 03 novembre 2017 de 15h à 18h.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AISNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation unique d'exploiter une unité de méthanisation, accompagnée de la demande d'autorisation d'épandre les digestats issus de l'installation sur plusieurs communes des départements de l'Aisne, des Ardennes et de la Seine et Marne

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté préfectoral, une enquête publique qui sera ouverte **du mercredi 13 septembre 2017 au samedi 14 octobre 2017 inclus**, dans la commune d'ATHIES-SOUS-LAON, de SEVIGNY-WALLEPPE (08) et de BASSEVELLE (77), relative à la demande d'autorisation, présentée par **Messieurs Jean-Marc PAPIN et Philippe PAPIN, co-gérants de la société**

ATHIES METHANISATION

dont le siège social est situé 3 ruelle du Puits Bas 02340 SOIZE.

Les communes concernées par le périmètre d'enquête publique sont : Athies-sous-Laon (02), Laon (02), Chamtry (02) et Bruyères-et-Montbérault (02).

Les communes concernées par l'épandage des digestats sont : Charly-sur-Marne (02), Gizy (02), Grandlup-et-Fay (02), L'Epine-aux-Bois (02), Le Thuel (02), Missy-les-Pierrepont (02), Montloué (02), Pierrepont (02), Railimont (02), Rozoy-sur-Serre (02), Soize (02), Fraillicourt (08), Sévigny-Waleppe (08), Bassevelle (77) et Hondevilliers (77).

Le projet consiste notamment en la demande d'autorisation unique d'exploiter une unité de méthanisation accompagnée de la demande d'autorisation d'épandre les digestats issus de l'installation sur les communes précitées des départements de l'Aisne, des Ardennes et de la Seine et Marne.

Le dossier d'enquête publique, l'avis émis par l'autorité environnementale ainsi que toute information relative à l'enquête publique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.pref.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale susmentionnés, aux mairies précitées ou à la Direction départementale des territoires, aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à la commission d'enquête, à la mairie d'ATHIES-SOUS-LAON, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Par ailleurs, le public pourra adresser ses appréciations, suggestions et contre propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr, en indiquant impérativement dans l'objet du mail «enquête publique -observations-ATHIES METHANISATION- Athies-sous-Laon».

Des informations peuvent également être demandées auprès de **Messieurs Jean-Marc PAPIN et Philippe PAPIN, co-gérants de la société ATHIES METHANISATION, dont le siège social est situé 3 ruelle du Puits Bas 02340 SOIZE**, ou à la Direction départementale des territoires - Service environnement - Unité ICPE, déchets - 50 Boulevard de Lyon - 02011 LAON Cedex.

Monsieur Serge VERON, officier supérieur en retraite, est désigné en qualité de président de la commission d'enquête, pour conduire l'enquête sur le projet indiqué ci-dessus.

Monsieur Jacques DENISSEL, directeur des services batteraviers de l'union SDA en retraite, et Monsieur Jean-Marc LE GOUELLEC, professeur de techniques industrielles en retraite, sont désignés en qualité de commissaires enquêteurs.

La commission d'enquête siégera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :
mercredi 13 septembre 2017 9H30 - 12H30 **ATHIES-SOUS-LAON**
jeudi 14 septembre 2017 15H00 - 18H00 **SEVIGNY-WALLEPPE (08)**
jeudi 14 septembre 2017 15H00 - 18H00 **BASSEVELLE(77)**
samedi 23 septembre 2017 14H30 - 17H30 **ATHIES-SOUS-LAON**
vendredi 29 septembre 2017 15H00 - 18H00 **ATHIES-SOUS-LAON**
mercredi 4 octobre 2017 16H00 - 19H00 **ATHIES-SOUS-LAON**
samedi 14 octobre 2017
10H00 - 13H00 **ATHIES-SOUS-LAON**

Une réunion publique aura lieu en la salle des fêtes de la commune d'ATHIES-SOUS-LAON le vendredi 22 septembre 2017 de 19H00 à 21H00. Elle sera présidée par M. Serge VERON, Président de la commission d'enquête.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), dans les mairies des 19 communes susmentionnées et sur le site internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative aux demandes susmentionnées, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus.
Cet arrêté vaudra décision :
' sur la demande d'autorisation d'exploiter au titre de l'article L.512-1 du code de l'environnement,
' sur la demande d'autorisation d'épandage au titre du code de l'environnement,
' sur la demande de permis de construire au titre de l'article L.421-1 du code de l'urbanisme.

Pour le Directeur départemental des territoires
et par délégation, le chef d'unité,
Signé : Thomas BOSSUYT

PRÉFET DE SEINE ET MARNE

Direction de la coordination des services de l'Etat - Pôle du pilotage des procédures d'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

COMMUNE DE BAILLY-ROMAINVILLIERS

La société

GOODMAN

domiciliée 62 rue de la Chaussée d'Antin à PARIS (75008), a présenté, **au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**, une demande **d'autorisation d'exploiter** un entrepôt logistique situé ZAC du Prieuré sur le territoire de la commune de BAILLY-ROMAINVILLIERS (77770).

Les opérations envisagées relèvent des rubriques 1510-1, 1530-1, 1532-1, 2662-1 et 2663-1a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Par arrêté préfectoral n17/DCSE/IC/044 du **6 septembre 2017**, la demande de la société GOODMAN est soumise à **enquête publique environnementale** pendant 31 jours consécutifs du **mercredi 4 octobre 2017 à 09h00 au vendredi 3 novembre 2017 inclus à 17h30**.

Le siège de cette enquête est fixé en mairie de **BAILLY-ROMAINVILLIERS** (51 rue de Paris - 77770 BAILLY-ROMAINVILLIERS).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier de demande comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé et tenu à la disposition du public :

- en mairie de Bailly-Romainvilliers, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :
* en format papier,
* en version numérique sur un poste informatique dédié fourni par Publilegal,

en mairies de Coutevroult, Jossigny, Magny-le-Hongre, Serris, Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-Saint-Denis, communes comprises dans un rayon de 2 kilomètres autour du site projeté, déterminé au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, aux jours et heures d'ouverture des mairies :
en format papier.

- sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr, enquetes-publiques).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions:

- en mairie de Bailly-Romainvilliers, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :
* sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur,
* sur le registre dématérialisé accessible et consultable sur le poste informatique dédié fourni par Publilegal (www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques).

- sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques).

- par courrier électronique à l'adresse suivante :
goodman-bailly.romainvilliers@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, avant la fin de l'enquête au siège de celle-ci (Mairie de Bailly-Romainvilliers - 51, rue de Paris - 77770 Bailly-Romainvilliers) et seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais.

Le tribunal administratif de Melun a désigné Monsieur Gérard CHATAIGNIER, Chargé d'Opérations à l'agence de l'eau Seine Normandie, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Bailly-Romainvilliers pour recevoir les observations aux dates et heures indiquées ci-dessous :

Jours de permanence ; Horaires :
Mercredi 4 octobre 2017 09h00 à 12h00
Samedi 14 octobre 2017 09h00 à 12h00
Jeudi 19 octobre 2017 14h30 à 17h30
Lundi 23 octobre 2017 14h30 à 17h30
Vendredi 3 novembre 2017 14h30 à 17h30

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de Monsieur Ranti AKINDES, Directeur Technique pour la société GOODMAN, domiciliée 62 rue de la Chaussée d'Antin, PARIS (75008), joignable au 01 55 35 08 51.

Le présent avis est consultable sur le site Internet des Services de l'État en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique environnementale auprès du Préfet de Seine-et-Marne (Direction de la Coordination des Services de l'État - Pôle du Pilotage des Procédures d'Utilité Publique - 12 rue des Saints-Pères - 77010 MELUN CEDEX) pendant toute la durée de l'enquête publique.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée par le Préfet de Seine-et-Marne à la société GOODMAN ainsi qu'aux maires de la commune de Bailly-Romainvilliers, sur le territoire duquel se situe le projet et des communes de Coutevroult, Jossigny, Magny-le-Hongre, Serris, Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-Saint-Denis, concernées par le périmètre de l'affichage relatif à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables sur le site Internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête publique environnementale sera prise par arrêté du Préfet de Seine-et-Marne au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Melun, le 6 septembre 2017

La Préfète,
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Signé : Nicolas de MAISTRE

Publiez vos annonces légales dans Le Parisien
Rendez-vous sur
www.annoncesleparisien.fr
7/7 - 24H/24H

Constitution de société

Par acte SSP en date du 10/08/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

AUTO EXPERT CONSULTING

Forme : SASU
Capital : 500
Siège Social : 8 RUE DE LA GARE, 77400 THORIGNY SUR MARNE
Durée : 99 ans
Objet social : ACHAT VENTE CONSEIL RECHERCHE IMPORTATION DE VÉHICULES AINSI QUE TOUT SERVICE S'Y RATTACHANT
Président : M OUAKED RADHID 207 SENTE DE LA BUTTE VERTE 77160 LA HOUSSAYE EN BRIE
Immatriculation au RCS de MEAUX.

Par acte SSP en date du 08/07/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

GO FINANCEMENT

Forme : SASU
Capital : à capital variable, Capital minimum : 100€ Capital initial : 1.000€
Siège Social : 28 RUE ALBERT SCHWEITZER, 77470 TRILPORT
Durée : 99 ans
Objet social : Conseils et recherches de Financement pour les entreprises
Cession d'actions et agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement
Président : M.CALLOUD Guillaume, demeurant 28, rue Albert Schweitzer 77470 TRILPORT.
Immatriculation au RCS de MEAUX.

Suivant acte SSP en date du 31 août 2017 constitution de la SCI :
Dénomination sociale

XINFA

Capital social : 100 000 Euros
Siège social : 1 rue Lamartine 77400 SAINT THIBAULT DES VIGNES
Objet : L'achat, la vente et la location de tous biens immobiliers, notamment commerciaux, professionnels et privés
Gérant : Mme Xiuqin OONG, 7 rue Louise Thuliez 75019 PARIS
Transmission des parts : Seules les cessions de parts consenties au conjoint, à des ascendants ou aux descendants du cédant, sont libres et ne réclament pas l'agrément des associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MEAUX

Contact Annonces
01 40 10 51 51
marchespublics@leparisien.fr

Divers société

KIWEE STUDIO

SARL au capital de 4.000 euros
Siège social :
63 avenue Marie Curie
77600 BUSSY SAINT GEORGES
528 194 160 RCS MEAUX

Le 29 Aout 2017, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 16 avenue des Frênes 77144 MONTEVRAIN.

Mention faite au RCS de MEAUX